

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 16 mars 2015, à 19 h 30.

Présents : M. Michel Surprenant, maire
M. Camille Solomon, conseiller
M^{me} Annie Poitras, conseillère
M. Michel Robidoux, conseiller
M. Gilles Côté, conseiller
M. Robert Lacombe, conseiller

Absente : M^{me} Diana Shannon, conseillère

Est également présent :

M. Pierre Mercier, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Ministère des Transports - Permis de voirie - Engagement municipal
6. Nomination des administrateurs et fondé de pouvoir CLICC et JAC et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle
7. Demande d'aide financière - Fonds de protection de l'environnement matawinien - Élaboration d'une programmation d'animations dans les Sentiers de l'Amitié
8. Affectation de sommes provenant du fonds réservé aux fins de parcs
9. Adoption du plan d'action - Politique sur les saines habitudes de vie
10. Formation d'un comité de suivi suite à l'adoption de la politique sur les saines habitudes de vie
11. Adoption du plan d'action - Politique Municipalité amie des aînés (MADA)
12. Formation d'un comité de suivi suite à l'adoption de la politique MADA
13. Vente du lot 3 660 993, cadastre du Québec - M. Jacques Tanguay
14. Dossier Mario Rodier et Sylvie Cyr - Addendum à la transaction et quittance - Signataires autorisés
15. Commune de Poulx et municipalité de Chertsey - Projet de pacte d'amitié
16. Carte Visa Desjardins - Ajout d'un détenteur - Limite de crédit et utilisation
17. Travaux d'infrastructure - Approbation des coûts
18. Autorisation d'assistance - M. Camille Solomon et M^{me} Diana Shannon - Communication avec les médias et les citoyens
19. Autorisation d'assistance - M^{mes} Francine Bédard et Linda Paquette - Congrès de l'ADMQ
20. Ordre des urbanistes du Québec - Inscription 2015-2016 - M. Denis Hénault
21. Culture Lanaudière - Adhésion et cotisation 2015-2016
22. Tourisme Lanaudière - Adhésion et cotisation
23. Appui à la Société canadienne du cancer - Avril mois de la jonquille
24. Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière - Défi 12 h Val Saint-Côme
25. Demande d'arrêt routier - Club Optimiste de Chertsey - 16 et 17 mai 2015
26. Demande d'arrêt routier - La Maison des Aînés 30 mai et Centraide Lanaudière 26 septembre 2015
27. Demande d'arrêt routier - École Saint-Théodore-de-Chertsey - 6 juin 2015
28. Règlement 469-2014 - Acquisition du 7451, rue Principale (Autos et Camions Ritchie) - Amendement précision sur utilisation du bâtiment
29. Nomination - Membre du comité consultatif d'urbanisme
30. Demande de dérogation mineure - 1222, rue Carlo
31. Demande de dérogation mineure - 510, avenue Miron
32. Demande de dérogation mineure - 130, rue des Bûcherons

ORDRE DU JOUR (suite)

33. Demande de dérogation mineure - 894, chemin de l'Anse
34. Demande de dérogation mineure - 535, rue Mauriac
35. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Avenue du Lac-Clermoustier - Lot 5 110 665
36. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Gestion des unités d'aménagement de Lanaudière
37. Nomination des maires suppléants - Amendement à la résolution 2014-259
38. Nomination des conseillers attitrés - Amendement aux résolutions 2014-260 et 2014-261
39. Avis de motion - Règlement visant l'implantation d'un réseau de fibre optique et autorisant un emprunt de l'ordre de 3 200 000 \$ à cette fin (RETRAIT)
40. Avis de motion - Règlement amendant le règlement administratif 427-2011 afin d'intégrer les nouvelles dispositions du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2)
41. Avis de motion - Règlement amendant le règlement de lotissement 425-2011
42. Projet de règlement amendant le règlement de lotissement 425-2011 afin d'intégrer des dispositions concernant les lots en territoire rénové
43. Second projet de règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 31102, dépanneur, ainsi que pour permettre l'occupation multiple des usages permis dans la zone RS-30
44. Autorisation de paiement - Xit Télécom - Réseau de fibre optique
45. Adoption des comptes fournisseurs
46. Dépôt de l'état des activités financières
47. Dépôt du rapport d'activités du trésorier - Partis politiques autorisés
48. Le maire vous informe
49. Période de questions
50. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, M. Michel Surprenant.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Adoption de l'ordre du jour

2015-051

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par le retrait du point 39.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2015-052

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 février et de l'assemblée de consultation publique du 9 mars, tels que rédigés.

5. Ministère des Transports - Permis de voirie - Engagement municipal

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

5. Ministère des Transports - Permis de voirie - Engagement municipal (suite)

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

POUR CES MOTIFS,

2015-053

il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2015 et qu'elle autorise le directeur général, M. Pierre Mercier, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie. De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

6. Nomination des administrateurs et fondé de pouvoir CLICC et JAC et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle

La municipalité étant membre municipal du Carrefour Loisirs, Innovation et Culture de Chertsey (CLICC) et de la Fondation Jeunesse Action Chertsey (JAC) désigne, comme fondé de pouvoir, M. Michel Robidoux et l'autorise à assister et à voter, pour et au nom de la municipalité, lors de l'assemblée générale annuelle des membres qui aura lieu le 29 avril prochain.

En cas d'empêchement, M. Gilles Côté agira à ce titre. Le fondé de pouvoir est aussi autorisé à signer toute résolution à l'égard de laquelle un membre aurait droit de vote lors d'une telle assemblée des membres.

2015-054

Conformément aux dispositions des règlements généraux de ces organismes, il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement de nommer M. Robert Lacombe, conseiller attiré aux loisirs et M. Camille Solomon, conseiller délégué à la culture, pour siéger au conseil d'administration de ces organismes. Le conseil a également pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres et l'accepte tel que présenté.

7. Demande d'aide financière - Fonds de protection de l'environnement matawinien - Élaboration d'une programmation d'animations dans les Sentiers de l'Amitié

ATTENDU QUE la MRC de Matawinie gère un fonds de protection de l'environnement matawinien, visant à soutenir financièrement les municipalités locales et les organisations municipales de la MRC, pour la réalisation de projets et d'activités à retombées significatives pour la protection, l'amélioration et la mise en valeur de l'environnement.

POUR CE MOTIF,

2015-055

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey dépose une demande d'aide financière auprès du Fonds de protection de l'environnement matawinien, pour le projet d'élaboration d'une programmation d'animation dans les Sentiers de l'Amitié. La directrice du Service loisirs et culture, M^{me} Monique Picard, est responsable de la gestion du projet.

2015-03-16

8. Affectation de sommes provenant du fonds réservé aux fins de parcs

ATTENDU QUE l'article 1.5.1.2, titre V, chapitre 1 du règlement de lotissement 425-2011 prévoit qu'une somme d'argent est prélevée aux fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels;

ATTENDU QUE les articles 117.1 et 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent aux municipalités d'adopter un tel règlement et d'en prescrire les conditions.

POUR CES MOTIFS,

2015-056

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que le conseil autorise l'affectation d'une somme de 36 000 \$ disponible au fonds réservé aux fins de parcs, dont un montant de 26 000 \$ pour la poursuite des travaux d'aménagement et de développement des Sentiers de l'Amitié de Chertsey et un montant de 10 000 \$ pour l'achat et la mise en place d'une scène extérieure.

9. Adoption du plan d'action - Politique sur les saines habitudes de vie

ATTENDU QU' aux termes de sa résolution 2013-094, le conseil manifestait sa volonté de se doter d'une politique sur les saines habitudes de vie, visant l'amélioration de la qualité de vie des familles de Chertsey;

ATTENDU QUE l'élaboration du plan d'action sur les saines habitudes de vie est maintenant complétée, que le conseil en a pris connaissance et que la prochaine étape consiste à y donner suite.

POUR CES MOTIFS,

2015-057

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que le conseil adopte la Politique sur les saines habitudes de vie (PSHV) telle que présentée, en accepte le plan d'action et s'engage à réaliser les actions priorisées selon les échéanciers prévus. Le conseil tiendra compte des disponibilités budgétaires municipales et surveillera également les opportunités d'aide financière en provenance des divers paliers de gouvernement, pouvant être disponibles et admissibles à certaines actions prévues au plan déposé.

10. Formation d'un comité de suivi suite à l'adoption de la politique sur les saines habitudes de vie

2015-058

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que le comité chargé d'effectuer le suivi du plan d'action de la Politique sur les saines habitudes de vie soit composé de M. Robert Lacombe, conseiller responsable des questions familiales, M. Camille Solomon, conseiller attitré à l'urbanisme et M. Pierre Mercier, directeur général.

11. Adoption du plan d'action - Politique Municipalité amie des aînés (MADA)

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a adopté une résolution pour se doter d'une politique municipale des aînés, en adhérant au programme Municipalité amie des aînés (MADA);

11. Adoption du plan d'action - Politique Municipalité amie des aînés (MADA) (suite)

ATTENDU QU' aux termes de sa résolution 2013-278, le conseil procédait à la formation d'un comité chargé d'élaborer une politique municipale des aînés répondant aux besoins spécifiques de notre communauté;

ATTENDU QUE l'élaboration du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) est maintenant complétée, que le conseil en a pris connaissance et que la prochaine étape consiste à y donner suite.

POUR CES MOTIFS,

2015-059 il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que le conseil adopte la Politique Municipalité amie des aînés telle que présentée, en accepte le plan d'action et s'engage à réaliser les actions prioritaires selon les échéanciers prévus. Le conseil tiendra compte des disponibilités budgétaires municipales et surveillera également les opportunités d'aide financière en provenance des divers paliers de gouvernement, pouvant être disponibles et admissibles à certaines actions prévues au plan déposé.

12. Formation d'un comité de suivi suite à l'adoption de la politique MADA

2015-060 Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le comité chargé d'effectuer le suivi du plan d'action de la Politique Municipalité amie des aînés soit composé de M. Robert Lacombe, conseiller responsable des questions familiales, M. Camille Solomon, conseiller attitré à l'urbanisme et M. Pierre Mercier, directeur général.

13. Vente du lot 3 660 993, cadastre du Québec - M. Jacques Tanguay

2015-061 Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey accepte de vendre, à M. Jacques Tanguay, le lot numéro 3 660 993, cadastre du Québec, portant le numéro matricule 7297-99-5115, pour un montant de 100 \$ plus taxes.

Tous les coûts reliés à la présente transaction sont entièrement à la charge du demandeur. Le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe (greffe) sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

14. Signataires autorisés - Dossier Mario Rodier et Sylvie Cyr - Addendum à la transaction et quittance

2015-062 Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le directeur général, M. Pierre Mercier et le maire, M. Michel Surprenant, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'addendum à la transaction et quittance des 18 juin, 18 juillet et 21 août 2014, relativement au dossier Réjean Lavallée, Mario Rodier et Sylvie Cyr no 705-17-004231-112 de la Cour supérieure.

15. Commune de Poulx et municipalité de Chertsey - Projet de pacte d'amitié

2015-063 Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey accepte la demande de jumelage de la Commune de Poulx, située en France, et qu'un pacte d'amitié soit scellé à cet effet. Les associations locales seront invitées à participer à cet échange.

16. Carte Visa Desjardins - Ajout d'un détenteur - Limite de crédit et utilisation

2015-064

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la municipalité demande à Service des cartes Desjardins d'ajouter M^{me} Monique Picard comme second détenteur autorisé de la carte de crédit de la municipalité de Chertsey. La limite de crédit actuelle est de 5 000 \$, dont 3 500 \$ au nom de M^{me} Monique Picard et un montant de 1 500 \$ au nom de M. Denis Hénault. La directrice générale adjointe (finances), M^{me} Linda Paquette, est la personne responsable de ce dossier.

17. Travaux d'infrastructure - Approbation des coûts

2015-065

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil approuve les travaux d'infrastructure, tels que présentés au document du 10 mars 2015 et dont les coûts seront financés par le programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale sur l'essence. Ce document peut être consulté sur le site Internet de la municipalité.

18. Autorisation d'assistance - M. Camille Solomon et M^{me} Diana Shannon - Communication avec les médias et les citoyens

2015-066

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser M. Camille Solomon, conseiller du district 1 et M^{me} Diana Shannon, conseillère du district 4, à assister à une formation donnée par la FQM portant sur la communication avec les médias et les citoyens, qui se tiendra à Val-Morin le 22 mai prochain. Le coût total d'inscription de 609,37 \$ (taxes incluses), ainsi que les frais de repas et de déplacement, sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

19. Autorisation d'assistance - M^{mes} Francine Bédard et Linda Paquette - Congrès de l'ADMQ

2015-067

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement d'autoriser M^{me} Francine Bédard, directrice générale adjointe (greffe) et M^{me} Linda Paquette, directrice générale adjointe (finances) à assister au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra au Centre des congrès de Québec les 17, 18 et 19 juin 2015. Le coût d'inscription de 1 122,16 \$ (taxes incluses), ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de déplacement, sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

20. Ordre des urbanistes du Québec - Inscription 2015-2016 - M. Denis Hénault

2015-068

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de renouveler la cotisation annuelle 2015-2016 de M. Denis Hénault, urbaniste et directeur du Service de l'urbanisme, à l'Ordre des urbanistes du Québec et de défrayer, à cette fin, un montant de 653,17 \$ (taxes incluses).

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

21. Culture Lanaudière - Renouveaulement d'adhésion

2015-069

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de renouveler la cotisation de la municipalité à l'organisme Culture Lanaudière pour l'année 2015-2016 et de défrayer, à cette fin, un montant de 200 \$ (taxes incluses).

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

22. Tourisme Lanaudière - Adhésion et cotisation

2015-070

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement d'adhérer à l'organisme Tourisme Lanaudière pour l'année 2015-2016 et de défrayer, à cette fin, un montant de 643,86 \$ (taxes incluses) pour la cotisation annuelle.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

23. Appui à la Société canadienne du cancer - Avril mois de la jonquille

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir et d'activités, qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie.

POUR CES MOTIFS,

2015-071

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de décréter le mois d'avril « Mois de la Jonquille » et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

24. Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière - Défi 12 h Val Saint-Côme

2015-072

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement d'entériner le coût de 500 \$ pour la participation de la municipalité de Chertsey au « Défi 12 h Val Saint-Côme », au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière, qui a eu lieu à la Station touristique Val Saint-Côme le 14 mars dernier. Une équipe de huit (8) personnes a été formée pour représenter notre municipalité lors de cette activité.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

- 2015-073 25. Demande d'arrêt routier - Club Optimiste de Chertsey - 16 et 17 mai 2015
- Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement de consentir à la requête de l'organisme Club Optimiste de Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier les 16 et 17 mai prochains, à l'intersection des rues de l'Église et Principale, dans le cadre de leur levée de fonds annuelle.
- 2015-074 26. Demande d'arrêt routier - La Maison des Aînés 30 mai et Centraide Lanaudière 26 septembre 2015
- Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement de consentir à la requête de l'organisme La Maison des Aînés de Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier le 30 mai prochain à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre de leurs activités de financement, ainsi qu'un arrêt routier le 26 septembre 2015 dans le cadre de la levée de fonds de Centraide Lanaudière.
- 2015-075 27. Demande d'arrêt routier - École Saint-Théodore-de-Chertsey - 6 juin 2015
- Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement de consentir à la requête de l'école St-Théodore de Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier le 6 juin prochain à l'intersection des rues de l'Église et Principale, dans le cadre d'une levée de fonds pour le Club des petits-déjeuners 2015-2016.
- 2015-076 28. Règlement 469-2014 - Acquisition du 7451, rue Principale (Autos et Camions Ritchie) - Amendement précision sur utilisation du bâtiment
- Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le règlement 469-2014, décrétant l'acquisition de l'immeuble 7451, rue Principale et autorisant un emprunt de 159 482 \$ à cette fin, soit amendé afin d'ajouter l'article 1.1. décrétant ce qui suit : « L'immeuble sera acquis comme annexe au garage municipal et servira à abriter machineries et équipements municipaux ».
- 2015-077 29. Nomination - Membre du comité consultatif d'urbanisme
- Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que M. Daniel Hallee soit nommé comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour le district 6.
- Le conseil prend en considération l'avis de toute personne intéressée avant de rendre une décision relativement aux demandes de dérogations mineures ci-après mentionnées :
- 2015-078 30. Demande de dérogation mineure - 1222, rue Carlo
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de M. Réjean Bellemare, en ce qui concerne la bande de protection riveraine à 10,90 mètres du bâtiment principal de la propriété située au 1222, rue Carlo.

- 2015-079 31. Demande de dérogation mineure - 510, avenue Miron
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de M. Sylvain Galarneau, en ce qui concerne la bande de protection riveraine du bâtiment principal à 12,5 mètres et de la galerie à 9,2 mètres de la propriété située au 510, avenue Miron.
- Dans le cas de la remise à 14,4 mètres et de la galerie à 7,1 mètres dans la bande de protection riveraine, le conseil **refuse** la demande de dérogation mineure, compte tenu que les travaux ont été faits sans permis.
- 2015-080 32. Demande de dérogation mineure - 130, rue des Bûcherons
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de MM. Yvan et Bernard Martineau, en ce qui concerne la marge avant à 7,22 mètres du bâtiment accessoire de la propriété située au 130, rue des Bûcherons.
- 2015-081 33. Demande de dérogation mineure - 894, chemin de l'Anse
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de M. Romuald Provencher, en ce qui concerne la bande de protection riveraine de la galerie à 5,5 mètres de la propriété située au 894, chemin de l'Anse.
- Dans le cas de la galerie à 3,07 mètres dans la bande de protection riveraine, le conseil **refuse** la demande de dérogation mineure, compte tenu que les travaux n'étaient pas autorisés au permis.
- 2015-082 34. Demande de dérogation mineure - 535, rue Mauriac
- M. Jean-Marie Grange expose sa demande et fait mention d'un fait nouveau, soit la présence d'une source sur le terrain. En conséquence, il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que le conseil **reporte sa décision** concernant la demande de dérogation mineure de M. Jean-Marie Grange, en ce qui concerne la bande de protection riveraine du futur bâtiment principal à 12,5 mètres et de la terrasse à 11,29 mètres de la propriété située au 535, rue Mauriac.
- 2015-083 35. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Avenue du Lac-Clermoustier - Lot 5 110 665
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de P.I.I.A. de M^{me} Manon Boucher et M. Dave Bourgault, en ce qui concerne la construction d'un bâtiment principal conformément au règlement 455-2013 et sujet à l'émission d'un permis de construction par le Service d'urbanisme de la municipalité, et ce, pour la propriété située sur le lot 5 110 665, cadastre du Québec.

36. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Gestion des unités d'aménagement de Lanaudière

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs tient une consultation publique jusqu'au 3 avril 2015 sur les limites territoriales des unités d'aménagement des forêts;

ATTENDU QUE l'objectif du Ministère est de permettre une meilleure concordance entre leurs limites et celles des régions;

ATTENDU QUE la proposition du Ministère, pour la région de Lanaudière, est de maintenir le statu quo en vertu duquel cinq des sept unités d'aménagement de la région sont gérées par les régions voisines de Mauricie et des Laurentides;

ATTENDU QUE cette situation de gestion de cinq de nos unités d'aménagement par les voisins invalide les processus de consultation sur les plans d'aménagement forestier, en demandant aux seules populations des régions voisines de se prononcer sur les opérations forestières en cours;

ATTENDU QUE le véritable enjeu de la gestion des forêts de Lanaudière est d'assurer en premier lieu des garanties d'approvisionnement en bois pour les producteurs de Lanaudière, ce qui n'est pas le cas actuellement et oblige, entre autres, le moulin Crête de Chertsey à ne fonctionner qu'à 30 % de sa capacité;

ATTENDU QUE les instances régionales de la CRÉ et de la MRC de Matawinie ont déposé un mémoire conjoint, réclamant la gestion de toutes les unités d'aménagement de Lanaudière et que la municipalité de Chertsey entérine ce mémoire.

POUR CES MOTIFS,

2015-084

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que si le Ministère passe outre à son objectif de concordance des limites des unités d'aménagement avec celles des régions et continue d'accorder aux régions voisines la gestion d'une seule unité lanaudoise, il applique alors le même principe de gestion pour la région de Lanaudière et lui accorde la gestion complète de l'unité 4151, y compris la portion située sur le territoire de Mauricie connue comme étant la réserve Mastigouche.

37. Nomination des maires suppléants - Amendement à la résolution 2014-259

2015-085

Il est proposé par le maire, M. Michel Surprenant et résolu que la résolution 2014-259, relative à la nomination des maires suppléants, soit modifiée ainsi :

- 17 mars au 19 mai 2015 - M. Gilles Côté - District 5
- 22 septembre au 16 novembre 2015 - M. Michel Robidoux - District 3

38. Nomination des conseillers attirés - Amendement aux résolutions 2014-260 et 2014-261

2015-086

Conformément aux dispositions de l'article 82 du Code municipal du Québec, il est proposé par le maire, M. Michel Surprenant et résolu que M. Camille Solomon, conseiller du district 1, soit attiré aux activités culturelles et en appui aux loisirs et que M. Robert Lacombe, conseiller du district 6, soit attiré aux loisirs et en appui aux dossiers de la culture. Cette résolution amende la résolution 2014-260 adoptée à cet effet. La résolution 2014-261 est également amendée à l'effet de nommer M^{me} Annie Poitras, conseillère du district 2, comme substitut au conseil de protection de l'environnement matawinien (CPEM) durant la période où le délégué, M. Michel Robidoux, ne pourra assister aux réunions.

39. Avis de motion - Implantation d'un réseau de fibre optique et emprunt de l'ordre de 3 200 000 \$ à cette fin (RETRAIT)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

40. Avis de motion

Avis de motion est donné par M^{me} Annie Poitras à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant le règlement administratif 427-2011, afin d'intégrer les nouvelles dispositions du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2).

41. Avis de motion - Règlement amendant le règlement de lotissement 425-2011

Avis de motion est donné par M. Camille Solomon à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant le règlement de lotissement 425-2011 afin d'intégrer des dispositions concernant les lots en territoire rénové.

42. Projet de règlement amendant le règlement de lotissement 425-2011 afin d'intégrer des dispositions concernant les lots en territoire rénové

2015-087

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que le conseil accepte, tel que présenté, le projet de règlement ci-après intitulé « Règlement amendant le règlement de lotissement 425-2011 afin d'intégrer des dispositions concernant les lots en territoire rénové »

PROJET :

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a adopté son règlement de lotissement le 19 septembre 2011 sous le numéro 425-2011 en vertu de l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que la M.R.C. de Matawinie a émis son certificat de conformité le 12 octobre 2011;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de lotissement afin de tenir compte de la réforme cadastrale;

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 16 mars 2015 et que le règlement sera soumis à la consultation publique le 13 avril 2015;

42. Projet de règlement amendant le règlement de lotissement 425-2011 afin d'intégrer des dispositions concernant les lots en territoire rénové (suite)

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

L'article 2.4, chapitre 2, titre V, intitulé « AUTRES CAS » du règlement de lotissement numéro 425-2011 est modifié par l'ajout du paragraphe 12 suivant :

- 12- En territoire rénové, un lot enclavé existant et non construit en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau peut être subdivisé, pour servir en partie à l'agrandissement d'un lot voisin pour former un seul lot. Les autres lots créés dans ce contexte ne confèrent pas de droit séparé à la construction.

ARTICLE 3

Le chapitre 2, titre V, intitulé « MESURES D'EXCEPTIONS, DÉROGATIONS ET PRIVILÈGES » du règlement de lotissement numéro 425-2011 est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 2.5, de l'article 2.6 suivant :

Article 2.6 LOT EN TERRITOIRE RÉNOVÉ (PRÉSUMPTION DE CONFORMITÉ)

Lorsqu'un lot se trouve en territoire rénové et qu'il comporte des différences mineures, par l'effet de la rénovation cadastrale, en regard des exigences sur la superficie ou les dimensions minimales des lots, il est présumé conforme à ces exigences. Cet article s'applique uniquement pour un lot qui était conforme avant la rénovation cadastrale.

ARTICLE 4

Le chapitre 2, titre V, intitulé « MESURES D'EXCEPTIONS, DÉROGATIONS ET PRIVILÈGES » du règlement de lotissement numéro 425-2011 est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 2.6, de l'article 2.7 suivant :

Article 2.7 LOT DÉROGATOIRE SUITE À LA RÉNOVATION CADASTRALE

Sous réserve des privilèges mentionnés aux articles 2.1 à 2.3, un terrain, qui après la réforme cadastrale est devenu un lot, ne bénéficie d'aucun droit acquis s'il ne rencontre pas les dispositions minimales relatives aux dimensions et à la superficie d'un lot édictées dans le présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

43. Second projet de règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 31102, dépanneur, ainsi que pour permettre l'occupation multiple des usages permis dans la zone RS-30

2015-088

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil accepte, tel que présenté, le second projet de règlement ci-après intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 31102, dépanneur, ainsi que pour permettre l'occupation multiple des usages permis dans la zone RS-30 »

43. Second projet de règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 31102, dépanneur, ainsi que pour permettre l'occupation multiple des usages permis dans la zone RS-30 (suite)

SECOND PROJET :

- ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a adopté son règlement de zonage le 19 septembre 2011 sous le numéro 424-2011 en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que la M.R.C. de Matawinie a émis son certificat de conformité le 12 octobre 2011;
- ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de modifier le règlement de zonage;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable pour modifier le règlement de zonage;
- ATTENDU QUE que le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage;
- ATTENDU QU' avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 16 février 2015 et que le règlement a été soumis à la consultation publique le 9 mars 2015.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage 424-2011 est amendé en modifiant la grille des usages et des activités de la zone RS-30 par l'ajout de l'usage 31102, ainsi que de permettre l'occupation multiple des usages permis dans la liste des usages autorisés. La grille est incluse comme annexe 1 au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

44. Autorisation de paiement - Xit Télécom - Réseau de fibre optique

2015-089

Il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de procéder au paiement d'un montant de 17 246,25 \$ (taxes incluses) à la firme Xit Télécom, dans le cadre du mandat relatif à une étude d'ingénierie préliminaire, pour le déploiement et l'opération d'un réseau de fibre optique à la maison pour la municipalité de Chertsey.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

45. Adoption des comptes fournisseurs

2015-090

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de février 2015 au montant de 673 854,98 \$, tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

45. Adoption des comptes fournisseurs (suite)

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 28 février 2015, au montant de 389 280,05 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions du 3^e alinéa de l'article 5 du règlement 414-2011, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Pierre Mercier, directeur général et secrétaire-trésorier

46. Dépôt de l'état des activités financières

Le directeur général dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 28 février 2015.

47. Dépôt du rapport d'activités du trésorier - Partis politiques autorisés

Le rapport d'activités financières des partis politiques autorisés et candidats indépendants pour le scrutin du 3 novembre 2013 est déposé au conseil.

48. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

49. Période de questions

On compte 14 personnes dans l'assistance.

50. Levée de la séance

2015-091

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 30.

Directeur général

Maire